



MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16

Télécopie : 04 90 05 56 43

mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 28 MARS 2022

A 18 H 30 h à la MAIRIE

Présents : Mme BONNELLY, M. DEBROAS, Mme BELLANDE M. BORDE, Mme BERNARD, M. CHOMETTE, Mme BRAZARD, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET, M. CHEMIN, M. BERGERON, M. JEAN

Absents excusés : M. DEVAUX pouvoir à M. DEBROAS, Mme THIERRY, Mme GRAS,

Mme le Maire demande une minute de silence pour les victimes de la guerre en Ukraine.

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Elle informe le conseil des 5 décisions qu'elle a prises :

► Approbation du devis du bureau d'étude ALEP pour la réalisation des études du PRO aux AOR pour la requalification du Sentier des Ocres pour un montant de 22 500 € HT.

► Approbation du devis de Qualiconsult pour la réhabilitation de la maison n° 51 pour un montant de 2 930.00 €HT

► Acquisition d'un véhicule KANGOO EXPRES occasion de 2018 qui à 94925 km pour un montant de 9 803.96 € HT

► Approbation du devis de la Société GERVASONI pour les obligation légales de débroussaillage qui concerne des parcelles communales pour un montant de 10 640.00€ HT

► Approbation du devis de la société SNPR pour le changement de 3 poteaux Incendies pour un montant de 6 630.00 € HT

Mme le Maire donne la parole à M. Debroas pour la présentation des budgets primitifs 2022.

1/BUDGET PRIMITIF MAIRIE 2022

L'année est encore particulière, L'objectif principal est de maîtriser les dépenses. C'est pour cette raison que seule une partie du résultat de 2021 est affecté en investissement.

L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2021 était de 826 046.78 €

On affecte le montant des restes à réalisés soit 573 330.17 € et on laisse 252 716.61€ au 002 en recette de fonctionnement par mesure de prudence.

Section de fonctionnement

DEPENSES	2 416 299.08 €
Charges à caractère général	782 709.72 €
Charges de personnel	1 263 367.09 €
Atténuation de produits	33 000.00 €
Autres charges gestion courante	181 915.83 €
Charges financières	26 076.11 €
Virement à la section d'investissement	128 230.33 €
Charges exceptionnelles	1 000.00 €
RECETTES	2 416 299.08 €
Excédent antérieur reporté	252 716.07 €
Atténuations de charges	65 000.00 €
Produits des services domaines	784 702.01 €
Impôts et taxes	100 000.00 €
Fiscalité locale	1 017 632.00 €
Dotations et participations	99 249.00 €
Autres produits gestion courante	97 000.00 €

On peut mettre en prévision au 023 en dépenses en fonctionnement et 021 en recette d'investissement la somme de 123 230.33 €

Section d'investissement

DEPENSES	1 610 861.64 €
Immobilisation incorporelle	28 459.35 €
Immobilisations en cours (1)	1 024 928.92€
Restes à réaliser 2020(1)	393 630.71 €
Remboursement emprunts	116 812.94 €
Subvention équipements bâtiment du rouge	47 029.72 €
RECETTES	1 610 861.64 €

Excédent d'investissement 2021	80 471.14 €
Affectation de l'excédent de 2020	573 330.17 €
Subventions	418 140.00 €
Dotations (FCTVA + TLE)	120 690.00 €
Emprunts 2022	290 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	128 230.33 €

M. Debroas présente les différentes opérations

Opérations 2022 (1) immobilisations en cours :

N°	OPERATIONS	Restes à réaliser 2021	Propositions 2022	Total
149	Sentier des Ogres	9 347.28 €	230 000.00€	239 347.28€
161	Travaux Village	33 994.16 €	55 000.00€	88 994.16€
162	Travaux campagne	180 385.86 €	100 000.00€	280 385.86€
189	Mobiliers informatiques	2 683.77 €	15 000.00€	17 683.77€
189	Mobiliers bureaux	4 664.58 €	15 000.00€	19 664.58€
189	Mobiliers autres	12 851.59 €	15 000.00€	27 851.59€
193	Acquisition véhicule		36 369.29€	36 369.29€
195	Cadran solaire		10 000.00 €	10 000.00€
196	Travaux école	6 596.76 €		6 596.76€
198	Travaux sécurité incendie	7 139.90 €	17 860.10€	25 000.00€
212	Travaux bâtiment scolaire	9 717.47 €	35 282.53€	45 000.00€
215	Plan local urbanisme	3 398.24 €	25 000.00€	28 398.24€
223	Travaux cimetière	53 583.00 €	17 417.00€	71 000.00€
226	Extension rés électrique		20 000.00€	20 000.00€
230	Vidéo protection	4 000.00 €		4 000.00€
231	Signalétique	2 895.51 €		2 895.51€
233	Rénovation salle des fêtes		8 000.00€	8 000.00€
237	Logement ancienne poste	1 444.96 €		1 444.96€
238	Réhabilitation Naiades	692.80 €		692.80€
239	Acquisition IGN	30 000.00		30 000.00€
241	Logement N° 51 Burlière	1 120.00 €	115 000.00€	116 120.00€
242	Nouveau ALSH	29 114.83 €	310 000.00€	339 114.83€
	Total	393 630.71 €	1 024 928.92€	1 418 559.63 €

M. Bergeron demande s'il est envisagé de faire des travaux à la salle des Fêtes. Mme le Maire lui répond que rien n'est prévu dans l'immédiat, mais il va falloir s'en occuper de la salle des fêtes et des bâtiments de l'école.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif 2022 Mairie

-TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Voici l'état des taux d'imposition des taxes directes locales et des produits prévisionnels pour 2022

	Bases d'imposition	Taux votés	Produits
Taxe foncière	3 220 822	29.46 %	995 748 €
Taxe foncière non bâti	140 000	45.00 %	63 135 €
Total			1 058 883 €

Les taux des impôts locaux communaux n'ont pas augmenté depuis 1995.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les taux des impôts communaux pour 2022.

2/BUDGET PRIMITIF PARKING 2022

Cette année étant particulière incertitudes, parkings ouverts plus tardivement, il est proposé de laisser en fonctionnement l'excédent de 2021 soit 191 570.55 €. On affecte 100 000 € en investissement et on laisse 91 571.55 € en fonctionnement

Section de fonctionnement

DEPENSES	247 669.40 €
Achats et autres charges	99 813.02 €
Charges du personnel	51 216.00 €
Autres charges	1 000.00 €
Dotations aux amortissements	94 450.54 €
Charges financières	1 189.84 €
RECETTES	247 669.40 €
Résultat 2020	9 1570.55 €
Produits des services	150 000.00 €
Subventions transférées	6 098.85 €

Section d'investissement

DEPENSES	468 187.76 €
Immobilisations	449 634.67 €
Opérations d'ordres	6 099.89 €
Remboursement emprunts	12 453.20 €
RECETTES	468 187.76 €

Excédent 2020	273 764.22 €
Dotations aux amortissements	94 423.54 €
Affectation	100 000.00 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif 2022 Parkings

3/BUDGET PRIMITIF CONSERVATOIRE 2022

L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2021 de 3 062.08 € est laissé en fonctionnement. Ce budget est difficile de mettre en place. D'autant plus que des interrogations ont lieu quant à l'aménagement et aux travaux dans le bâtiment du rouge notamment isolation intérieure ou extérieure Mme Malivel confirme qu'une isolation extérieure est mieux approprié. Pour M. Tribollet ce n'est sûr qu'une isolation extérieure soit moins chère.

Dans l'immédiat il est acté que des travaux d'entretien seront réalisés sur le bâtiment du rouge, ainsi que le remplacement de volets sur le bâtiment du jaune qui sont dangereux

Section de fonctionnement

DEPENSES	25 515.05 €
Charges à caractère général	2 670.29 €
Charges financières	1 533.75 €
Dotations aux amortissements	21 311.01 €
RECETTES	25 515.05 €
Excédent 2021	3 062.08 €
Redevance	10 651.00 €
Subventions transférées	11 801.97 €

Section d'investissement

DEPENSES	367 914.96 €
Emprunts	12 032.99 €
Opération pour compte de tiers	14 080.00 €
Subvention d'équipement	11 801.97 €
Immobilisations corporelles	330 000.00 €
RECETTES	367 914.96 €
Excédent 2021	10 569.78 €
Dotations aux amortissements	21 311.01 €
Opération pour compte de tiers	14 080.00 €
Subvention état	52 801.55 €
Subvention mairie	47 029.72 €
Emprunt pour 2022	222 122.90 €

Pour 202, le budget mairie verse au budget conservatoire :

-La différence pour les travaux de Péquican entre la subvention et le montant des travaux hors taxe soit 14 080.00 €

- Une subvention pour les travaux d'investissement dans le bâtiment du rouge de 47 029.72€.

Total pour 2022 à la charge du budget mairie pour le budget conservatoire 61 109.72 €.

Pour le moment rien n'est décidé, un dossier de demande de subvention sera déposé avant fin mai 2022. Pour le changement de chaudière, l'isolation des murs, et le changement des menuiseries du bâtiment du rouge

Les conseillers municipaux approuvent par 12 pour et 1 abstention M. Marc JEAN le budget primitif 2022 Ecomusée de l'ocre

4/BUDGET PRIMITIF REGIE TRANSPORT SCOLAIRE 2022

L'excédent de fonctionnement de 2021 de 13 849.16 € est laissé en fonctionnement.

Section de fonctionnement

DEPENSES	28 954.00 €
Charges à caractère général	12 300.00 €
Charges du personnel	16 554.00 €
Autres charges	100.00 €
RECETTES	28 954.00€
Excédent 2021	13 849.16 €
Subvention Conseil général	15 104.84 €

Section d'investissement

DEPENSES	57 862.38 €
Immobilisations	57 862.38 €
RECETTES	57 862.38 €
Solde d'exécution reporté 2020	57 862.38 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif 2022 régie transport scolaire.

5/BUDGET PRIMITIF COMMERCE FICHOU 2022

Le budget du commerce Fichou permettra la réalisation des travaux d'entretien du bâtiment. L'excédent de fonctionnement de 2021 est de 19 297.21 €. On affecte en investissement 10 000 € et on laisse en fonctionnement 9 297.21 €. Des travaux sur la façade peuvent être envisagés.

Section de fonctionnement

DEPENSES	16 756.49 €
Charges à caractère général	12 301.74 €
Dotations aux amortissements	4 454.75 €
RECETTES	16 756.49 €
Résultat 2021	9 297.21 €
Locations	4 370.00 €
Subventions transférées	3 089.28 €

Section d'investissement

DEPENSES	26 896.52 €
Immobilisation en cours	23 807.24 €
Subventions de transfert	3 089.28 €
RECETTES	26 896.52 €
Excédent 2021	12 441.77 €
Amortissement	4 454.75 €
Affectation	10 000.00 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif 2022 Commerce Fichou

6/ CREATION POSTE SERVICE TECHNIQUE JUILLET AOUT POUR 2022

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création du poste d'adjoint technique au service technique juillet août 2022.

7/CREATION DES POSTES PREPOSES SENTIER DES OCRES / ACCUEIL POUR JUILLET-AOUT

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création des 16 postes de préposés pour le sentier des ocres et l'accueil pour les mois de juillet et août

8/APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE VAUCLUSE A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

La loi N° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pérennise la médiation préalable obligatoire en la confiant aux centres de gestion par convention. La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratifs L'objectif est de parvenir à la résolution amiable d'un litige entre un agent et son employeur dans certaines situations Ainsi un nouvel article 25-2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale précise que les centres de gestion assurent par convention à la demande des collectivités territoriales cette mission.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Vaucluse propose une convention d'adhésion à la médiation préalable obligatoire. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'adhésion à cette convention qui sera gratuite pour notre commune car elle est adhérente au centre de gestion de Vaucluse.

9/APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE VAUCLUSE POUR ASSISTANCE A LA FIABILISATION

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Vaucluse assume depuis plusieurs années un relais en matière de retraite auprès des collectivités qui lui sont affiliées à travers une convention de partenariat avec la CNRACL. A ce titre, les services du pôle carrière/juridiques contrôlent les dossiers transmis par les collectivités, reçoivent les agents et organisent des ateliers ou réunions d'informations. Le CDG 84 propose une prestation complémentaire à la fiabilisation des droits en matière de retraites à travers une convention d'adhésion. Les tarifs sont de 20 € par dossiers ou 200 € pour un accompagnement personnalisé. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'adhésion pour l'assistance à la fiabilisation

10/ACCORD DE PRINCIPE POUR LA SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE AVENUE DE LA BURLIERE N° 16

M. et Mme MARINO souhaitent déplacer un panneau en tôle existant afin de le positionner en limite de leur propriété et du domaine public. Au moment au plan local d'urbanisme il avait été envisagé de créer un emplacement réservé pour des containers à ordures ménagère. Depuis les containers ont été déplacés. Cet emplacement réservé N° 16 avenue de la Burlière ne sert plus. En parallèle il sera matérialisé une parcelle BE 592 appartenant à la commune. La suppression de l'emplacement réservé sera soumise à la modification du plan local d'urbanisme. Les conseillers municipaux donnent à l'unanimité un accord de principe

**11/ACCORD DE PRINCIPE POUR CESSION DE LA PARCELLE BM N°12 A M.et
MME BRANDT QUARTIER LA BALIZONE**

M. et Mme BRANDT souhaitent acquérir la parcelle BM 12 d'une superficie de 279 m² en zone inconstructible (Ncof1) quartier la Balizone. Cette parcelle coupe leur propriété, c'était un ancien accès à l'usine d'ocre. Ce chemin n'existe plus sur le terrain. Une enquête publique sera réalisée.

-Installation de la salle des fêtes pour le spectacle samedi 02 avril 2022 à 10h

La séance est levée à 20h 5mm.